



société CASSINI, société absorbante, réunie le 13 novembre 2020 ayant approuvé la fusion et procédé à l'augmentation corrélative de son capital, il en résulte que la fusion et la dissolution de la société GALILEE sont devenues définitives à cette date, avec effet rétroactif au 1er avril 2020 sur le plan comptable et fiscal, date de début d'exercice, retenue en application de l'article L. 236-4 du Code de commerce.

POUR AVIS  
Les cogérants

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.  
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Olivier COLIN  
Directeur de Médialex

